

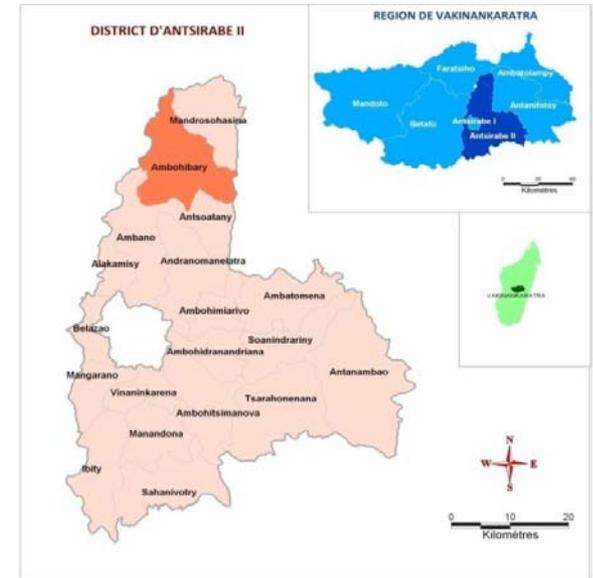


La place des communes dans les services d'eau et d'assainissement: Retours d'expériences de la commune d'Ambohibary

Amiens, 3 juillet 2013

La commune d'Ambohibary

- ▶ Commune rurale se trouvant à 137 km au sud d'Antananarivo et à 37 km au nord d'Antsirabe
- ▶ Avec environ 60 000 habitants
- ▶ Une superficie de 230 km² répartie sur 19 Fokontany
- ▶ Les habitants de la commune vivent essentiellement de l'élevage, de l'agriculture, du commerce



Résumé du secteur AEPAH

- ▶ Sur l'eau potable:
 - 6 systèmes d'eau gravitaires concernent 11 / 45 quartiers, dont:
 - 1 géré par un privé comporte environ 300 abonnés et 3 points collectifs au niveau du chef lieu,
 - 5 comportant des bornes fontaines collectives gérées par les comités des points d'eau

Résumé du secteur AEPAH

- ▶ Sur l'assainissement:
 - Gestion privée des 3 monoblocs publics au chef lieu, et des latrines publiques gérées par les comités locaux
 - Un employé permanent et 3 non permanents assurant la vidange des boues et quelques personnes en charge de collecte des ordures inclus dans le service technique communal,
 - Un site d'enfouissement communal pour les boues de vidange,
 - Un dépotoir reçoit les ordures qui sont incinérées par un employé communal

Maîtrise d'ouvrage

- ▶ Avec l'appui technique des partenaires (GRET, Direau,...), la commune :
 - ▶ définit la planification communale en eau et assainissement (PCDEA),
 - ▶ définit le choix de la technologie et la dimension des projets prioritaires en eau et assainissement
 - ▶ procède à la passation des marchés publics en eau et assainissement



Maîtrise d'ouvrage

- ▶ choisit les modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement
- ▶ choisit le gestionnaire privé,
- ▶ contractualise avec les titulaires des marchés publics,
- ▶ définit les tarifs de l'eau et les taxes à appliquer,
- ▶ assure le contrôle et suivi des titulaires des travaux ou gestionnaire des systèmes d'eau



Maîtrise d'ouvrage

- ▶ Assure la réception des infrastructures,
- ▶ approuve ou assure le paiement des titulaires,
- ▶ joue le rôle de médiation et interface entre les acteurs,
- ▶ Assure/négocie tous les droits fonciers nécessaires (passage, installation,...)
- ▶ Éduque et sensibilise la population sur les enjeux locaux de l'eau et de l'assainissement



Quelques difficultés rencontrées

- ▶ Au début de son application, certains ménages résistent au paiement des services de l'eau, ils réclament la gratuité de l'eau et la gestion en régie directe,
- ▶ La négociation face à une menace de conflits d'usage des sources d'eau,
- ▶ La sécurisation des équipements (conduite de l'eau et les sources de captage)
- ▶ La mobilisation des parts locales aux investissements